



## Garant d'un locataire solvable mais malhonnête

Par **Julien**, le **06/11/2015** à **19:11**

Bonjour,

Nous sommes à la retraite.

Nous sommes malheureusement garants d'un locataire qui n'a pas payé les loyers de plusieurs mois.

Ma question concerne surtout la défense des retraités, voire une aide éventuelle, parce que nous ne savons pas où nous adresser.

Nous n'avons pas droit à l'aide juridictionnelle, apparemment.

Nous savons que nous devons payer.

Je vous remercie.

Par **cocotte1003**, le **06/11/2015** à **20:16**

Bonjour, il n'existe aucune aide particulière pour les personnes âgées garantes. Voyez avec un avocat si l'engagement caution que vous avez rempli à la main est valable. Il peut être annulé par un juge s'ils n'est pas rempli correctement. Voyez en mairie, il existe des permanences gratuites d'avocat, cordialement

Par **Lag0**, le **07/11/2015** à **10:31**

Bonjour,

Vous êtes appelé à vous substituer au locataire défaillant. Si votre acte de cautionnement est bien valable, vous n'aurez d'autre choix que de vous exécuter.

Mais, vous gardez la possibilité de vous retourner ensuite contre le locataire dont vous êtes caution. Celui-ci sera condamné alors à vous rembourser.

Par **Julien**, le **07/11/2015** à **11:26**

Bonjour,

Merci pour vos réponses.

@ Cocotte1003,

Tout est dans les mains d'un huissier, concernant le propriétaire, le document rempli, concernant la garantie doit être valable. Pour les permanences d'avocats, ceci est intéressant, merci.

@Lag0,

Votre seconde phrase me rassure quelque peu, merci.

Je vous souhaite à tous les deux, bon week-end.